

DÉROULEMENT DE LA FORMATION DU PERMIS AM

1 : Définition :

Un cyclomoteur et/ou quadricycle léger à moteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50cm³, une puissance de 4 kW maximum et d'une vitesse maximale de 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur dès l'âge de 14 ans.

2 : Déroulement :

La partie pratique, ouverte aux seuls titulaires de l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de premier ou de second niveau ou de l'ASR (Attestation de Sécurité Routière) est constituée des séquences suivantes :

- Séquence 1 : porte sur les échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite
- Séquence 2 : porte sur la formation à la conduite hors circulation
- Séquence 3 : porte sur le code de la route
- Séquence 4 : porte sur la formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique
- Séquence 5 : porte sur la sensibilisation aux risques en présence, pour les élèves mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal

La formation est d'une durée de 8 heures sur deux jours au moins et ne pouvant pas excéder 4 heures par jour.

À l'issue de la formation, l'établissement délivre une attestation de suivi de formation, provisoire pour une durée de validité de 4 mois, dans l'attente de la réception du titre définitif dont la demande à été effectuée par l'Auto-École.

AUTO-ÉCOLE
LE BRUANT